



## PROCES VERBAL COMMISSION REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS JEUNES à 11 PV N° 4

**Réunion par conférence téléphonique du 22 FEVRIER 2020 auprès des membres de la Commission**

La Commission a décidé de mettre à jour les dossiers qu'elle a à juger et à prendre des décisions par téléphone pour régulariser la situation de certains clubs.

### 1. Courrier FFF

Courrier mail de la FFF, en date du 6 février 2020, concernant la liste des matches des 8<sup>ème</sup> de finale de la Coupe GAMBARDELLA. Pris note

### 2. Décision Commission Sportive

La Commission des Jeunes, suite au courrier des clubs pour des reports de matches, entérine les décisions suivantes :

#### ➤ Courrier de GUIPAVAS COATAUDON

Ce club organise à la demande du District de Football du Finistère la finale départementale U13 le samedi 4 avril 2020 sur leur complexe et qui concerne les catégories U16 et U18.

U16 R2 (22306087) ➔ GUIPAVAS COATAUDON – LANDERNEAU  
U18 R2 (22309407) ➔ GUIPAVAS COATAUDON – PLOUMAGOAR

La Commission, après étude du dossier, décide d'accorder cette demande avec une Demande de report ;

Soit avec l'accord du club adverse pour report du match avancé au 14 mars, ces clubs ne sont plus en coupe de Bretagne

Soit la Commission reportera ces matches au 11 avril 2020, 1<sup>er</sup> jour des vacances de Pâques.

#### ➤ Match U18 R2 poule C, RANNEE LA GUERCHE - FOUGERES AGL DRAPEAU du 08/02/2020

Suite à une demande de RANNEE la GUERCHE, pour jouer ce match sur leur terrain synthétique à 17 heures (Arrêté sur terrain d'herbe). Le club de l'AGL FOUGERES ne voulait pas jouer du fait que certains joueurs travaillaient en hôtellerie le soir.

La Commission n'ayant pas de certificat de travail confirmant l'activité professionnelle de certains joueurs en hôtellerie et du commencement du travail, a décidé de maintenir l'horaire du match à 17 heures.

Le samedi 8 février, à l'heure dite, sur le terrain, étaient présents l'arbitre de la rencontre et les dirigeants de RANNEE LA GUERCHE mais aucune présence des joueurs des 2 équipes.

La Commission, après étude du dossier, et n'ayant aucune feuille de match, concernant cette rencontre, décide de remettre cette rencontre à une date ultérieure (29 février 2020)





➤ **Courrier de BREST AS**

Ce club organise le 9 mai 2020 un tournoi international d'U12 sur son complexe sportif le 8 et 9 mai 2020 et qui concerne les U14 R1, U16 R2 et U17 R1.

La Commission, après étude du dossier, et sous réserve d'homologation du tournoi, décide d'accepter cette demande avec une proposition de solution :

Cette journée étant dans les 2 dernières journées de championnat, il n'est pas possible de reculer ces matches de championnat et propose

- 1) Soit avec l'accord du club adverse pour le report de ce match au 14 mars car ces équipes ne sont plus en Coupe de Bretagne
- 2) Soit s'il n'y a pas d'accord, la Commission reportera ces matches au 11 avril, 1<sup>er</sup> jour de mise à jour des matches de championnat.

➤ **Réserves avant match sur le Match U18 R2 GUER LES ENFANTS – ST AVE**

Réserves posées avant match sur la qualification et la participation du joueur LE HUEL Mathis suite à son expulsion du 9 novembre 2019

La Commission après étude du dossier et de la vérification des feuilles de matches de championnat et de Coupe de Bretagne du 16/11, 30/11, 7/12, 18/01 et 1/02, dit que ce joueur était bien qualifié pour cette rencontre et homologue le résultat du match acquis sur le terrain.

➤ **Courrier de LANNION FC**

Courrier de LANNION FC demandant le report du match U14 R2 du 28 mars contre PLABENNEC STADE pour le motif de voyages scolaires.

Après avoir reçu l'attestation scolaire du collège et après vérification avec la dernière feuille de match et constatant que 6 joueurs sont concernés par ce voyage, la Commission décide de reporter ce match au 11 avril 2020.

La commission appliquant l'article 5.3 des règlements de championnat de Bretagne jeunes de la LBF.

➤ **Courrier de ST RENAN EA**

Courrier de ST RENAN demandant le report du match U14 R1 du 21 mars contre BREST STADE pour le motif de voyages scolaires.

Après avoir reçu l'attestation scolaire du collège et après vérification avec la dernière feuille de match et constatant que 3 joueurs sont concernés par ce voyage, la Commission décide de reporter ce match au 18 avril 2020 et en accord avec le Stade BRESTOIS.

La commission appliquant l'article 5.3 des règlements de championnat de Bretagne jeunes de la LBF.

➤ **Courrier de BREST AS et PLOERMEL FC**

Suite au match du 8 février non joué en U18 R1 entre PLOERMEL FC et BREST AS (Arrêté Municipal) la Commission avait remis ce match au 15 février 2020, 1<sup>ère</sup> date de libre sur le calendrier général.

Au 15 février, un nouvel Arrêté a été pris le vendredi 14 février et la Commission décide de le reporter au 22 février.

Après un nouveau courrier en commun de ces 2 clubs car absence de beaucoup de joueurs pour vacances scolaires, la Commission après accord décide de remettre ce match au 18 avril 2020.





➤ **Courrier de PLOUGASTEL**

Courrier de PLOUGASTEL demandant le report du match de U15 R2 du 25 avril 2020 pour le motif que les ressources humaines seront prises lors du tournoi international U13 (LITRI MARCHE)

Après la demande d'information des membres de la commission départementale, la Commission Régionale accepte d'avancer ce match du 25 avril au 18 avril 2020 en accord avec le club adverse.

**Secrétaire de la Séance**

**ROLLAND Alain**

**Le Président de la Commission**

**MARTIN Guy**

*Les présentes décisions de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions Jeunes sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 de Règlements Généraux de la FFF et de l'article 94 des Règlements de la LBF.*

